

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 29 Mai 2024**

Membres du Conseil Municipal : 15	En exercice : 15				
Présents : 10	Excusés : 5				
Date de la convocation : 23 mai 2024					
P = présent, E = excusé, A = absent					
Pascal Bernadet	P	Claudine Bergue	P	Anne Marie Henry Martin	E
Sabine Labarbe	P	Christophe Camot	P	Hélène Hincelin	E
Christian Pierre	P	Jérôme Danhil	P	Nicolas Laurède	E
Vincent Marquet	P	Didier Descarpentries	P	Marie-Josée Lubet	P
Frédéric Antonini	E	Jean-Michel Dupouy	P	Graziella Pouysegu	E

**Secrétaire de séance** : Marie Josée Lubet.

**Approbation du dernier compte rendu** : Le compte rendu du 3 Avril dernier a été adopté à l'unanimité.

**Bilan de la consultation des zones AenR** :

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 20 décembre 2023 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la commune a été consultable du lundi 8 avril au mercredi 10 avril 2024, et un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations

Monsieur le maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe : 0 personne ayant consigné des observations sur le registre.

Monsieur le maire propose de voter la proposition du plan de ces zones qui portent sur toutes les zones constructibles et autour de quelques exploitations agricoles. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées.

**Créations de postes** :

Monsieur le maire précise que suite au départ en retraite de l'ATSEM le 30 septembre prochain, il convient de réorganiser le service périscolaire et de créer un nouveau poste d'ATSEM et un poste d'agent d'animation.

Le conseil municipal, après délibération décide de créer :

- Un emploi permanent à temps non complet d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans le cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisées des écoles maternelles.

Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 37h30 de travail pendant en période scolaire, soit 29h30 annualisé.

Il sera chargé des fonctions de : assistance au personnel enseignant, encadrement, animation et surveillance des enfants sur les temps périscolaires, direction du service périscolaire et entretien et mise en place des locaux communaux

- un emploi permanent à temps non complet, à raison de 22h /semaine d'école, soit 17h20 annualisé, d'adjoint d'animation de catégorie hiérarchique C à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : encadrement, animation

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 29 Mai 2024**

et surveillances des enfants pendant les temps périscolaires, et entretien des locaux communaux

**Zone réservée UC :**

Monsieur le maire explique au conseil municipal : les emplacements réservés sont des servitudes instituées par les plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) en vue de permettre la réalisation, entre autres, de projets de voies, d'équipements publics, d'espaces verts, de programmes de logements...

Ils permettent d'anticiper l'acquisition d'un terrain en vue d'un projet précis et, dans l'attente de celui-ci, d'y interdire tout autre projet de construction -ou tout du moins, toute construction qui ne serait pas compatible avec la réalisation à venir du projet pour lequel cet emplacement est réservé.

Il s'agit en conséquence d'une servitude limitant le droit à construire, puisqu'une autorisation d'urbanisme, et notamment un permis de construire, ne peut être délivré que si son objet est cohérent avec la destination de l'emplacement réservé.

Les propriétaires d'une parcelle concernée par cet emplacement réservé Route de Cambran, ont fait valoir leur droit de délaissement. Par courrier recommandé en date du 18 avril 2024, la commune a été mise en demeure de lever l'emprise.

Monsieur le maire explique que cette parcelle n'a plus lieu d'être un emplacement réservé. La réalisation de l'équipement prévu, point tri, se fera sur la zone AU du lotissement de l'autre côté de la route. Il demande au conseil de se prononcer sur le renoncement à l'acquisition de cette parcelle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition de cette parcelle et de lever l'emplacement réservé sur cette parcelle.

**Horaires de la mairie secrétariat :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du changement des horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le secrétariat sera fermé au public les mercredi et jeudi.

Proposition des nouveaux horaires :

Lundi : 9h 12h30

Mardi : 9h 12h00 et 14h 19 heures

Vendredi : 8h30 12h30 et 14h 17h30.

Depuis le mois de mars, le secrétariat était déjà fermé le samedi matin.

Après discussion, ces horaires seront effectifs à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2024.

**Rapport des commissions :**

**Voirie :**

Un appareil de comptage de voitures est en train d'être installé route des abeilles et route de Guichot.

Le département doit curer les fossés route de Poyartin.

Monsieur Christian Pierre propose une réunion le lundi 3 Juin à 19 h pour vérifier l'état des routes.

**Bâtiments :**

Monsieur Christian Pierre propose à la commission de se réunir le mercredi 5 Juin à 19 h pour étudier les devis concernant les dalles et les portes de l'école maternelle.

**RPI :**

Madame Sabine Labarbe informe le conseil municipal que le comité de pilotage du RPI Sort –

**Commune de SORT en CHALOSSE**  
**COMPTE-RENDU DE SÉANCE Du 29 Mai 2024**

Garrey s'est réuni le 30 avril pour faire le bilan de l'année.

Madame Fabienne Rogero et Monsieur Thierry Seize étaient présents.

Monsieur Thierry Seize a fait le point sur les frais de cantine. Les dépenses ont été bien maîtrisées, grâce à une baisse de certains produits et de beaucoup d'élèves en petite section maternelle qui mangent moins que les plus grands.

9767 repas ont été préparés durant l'année civile 2023.

Les tarifs de cantine sont de : 3 euros pour les enfants et 4.50 euros pour les adultes.

Les tarifs garderie s'élèvent à :

- 3.39 euros par enfant + 2.15 euros par enfant supplémentaire pour les familles imposables.

- 2.65 euros par enfant + 1.60 euro par enfant supplémentaire pour les familles non imposables.

- 1.81 par enfant par jour pour une participation occasionnelle.

Le comité ne souhaite pas d'augmentation pour les frais de cantine et de garderie. Toutefois ; il est prévu de comparer les tarifs de garderie avec les communes environnantes pour la prochaine rentrée scolaire.

Le coût par élève et par an (année civile 2023) est de 1939.30 euros

Dans le cadre des activités périscolaires, un jardin a été créé par les enfants dans la cour de la cantine. Une journée jeux olympiques est prévue avec les élèves de Garrey à Sort le Vendredi 7 Juin.

**Communication :**

Madame Sabine Labarbe informe le conseil que la première réunion pour la rédaction de Luy et la plume est prévue le 30 Mai.

**Divers :**

**Planning élections 9 Juin :** le planning du bureau de vote des élections européennes est organisé avec 3 tranches d'horaires de permanence.

**Travaux**

Les travaux prévus pour changer l'éclairage de la salle polyvalente ont été réalisés. La puissance est de 300 Watts et avec possibilité d'atteindre les 500 watts lors des matches de basket.

Les travaux du Sydec pour le changement d'éclairage autour du lac ont commencé lundi dernier. Cet éclairage sera détaché de l'éclairage public.

Les travaux du logement locatif ont également démarré.

**Gestion des ripisylves au bord du luy**

Le syndicat du bassin versant des luy va gérer le nettoyage des berges du cours d'eau qui bordent les parcelles 1 à 5 de la forêt communale.

**Sécurité**

Madame la Préfète propose une visio-conférence pour donner aux organisateurs les recommandations pour les fêtes pendant la période estivale.

**Lotissement :** les jardins de Céline.

3 lots ont été vendus route d'Arriou d'Agès. Les travaux devraient commencer fin juin.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

